



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3946

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Innovation et développement pour l'année 2020 dans le cadre de l'appel à projets mobilité inclusive commun avec le Fonds social européen (FSE)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Glatard

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillaud, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3946**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Innovation et développement pour l'année 2020 dans le cadre de l'appel à projets mobilité inclusive commun avec le Fonds social européen (FSE)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces objectifs, l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi est un élément fondamental car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur employabilité. Cet accompagnement s'appuie sur des actions ponctuelles en fonction des problématiques rencontrées, dont l'accès à une offre d'accompagnement à la mobilité constitue aujourd'hui un facteur clé pour trouver un emploi.

I - La mise en place d'une offre d'accompagnement à la mobilité

Par délibération du Conseil n° 2019-3548 du 8 juillet 2019, la Métropole a autorisé le lancement d'un appel à projets "mobilité inclusive" commun avec le FSE. De ce fait, le lancement de cet appel à projets a été effectué dans les mêmes conditions que pour les autres financements réalisés dans le cadre du FSE, telles que votées par délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016.

Cet appel à projets a pour objectif de déployer une offre d'accompagnement à la mobilité, notamment sous forme d'une "plateforme" à disposition des professionnels mais également des participants.

Dans la continuité de la dynamique de rénovation de la programmation des actions d'insertion, l'appel à projets "mobilité inclusive" vise à :

- assurer l'accueil et le conseil en mobilité pour les publics prescrits sur l'opération via une fiche de liaison,
- orienter les personnes le nécessitant vers des dispositifs d'aide à la mobilité, notamment via l'utilisation des modes doux/actifs,
- en partenariat avec la Métropole et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), garantir l'accessibilité aux tarifications sociales et assurer l'ouverture des droits transports en commun lyonnais (TCL) et la prise en charge éventuelle des abonnements, notamment pour les participants du dispositif "itinéraires emploi renforcés",
- concourir au développement de la mobilité inclusive au sein de la Métropole en s'appuyant sur les outils actuels du territoire,
- contribuer à une mise en réseau des acteurs de la mobilité et de l'insertion.

À travers cet appel à projets qui mobilise le FSE et des crédits métropolitains, la Métropole souhaite également éprouver les modalités d'un dossier unique de demande de subvention afin de poursuivre une plus grande intégration des modalités de financement Métropole/FSE, dans les années à venir.

L'appel à projets a été lancé dans le cadre d'une enveloppe globale de 200 000 €, composée de 100 000 € de FSE et de 100 000 € de crédits métropolitains sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Un seuil minimum de financement FSE de 50 000 € par opération est mis en place afin de concentrer les demandes.

Cet appel à projets a été publié le 15 juillet 2019 sur l'extranet insertion et emploi, ainsi que sur le site internet GrandLyon économie de la Métropole. La date limite de dépôt était fixée au 4 septembre 2019.

Deux projets ont été déposés, portés par l'association Innovation et développement d'une part, et par l'association Wimoov d'autre part.

II - Les modalités d'instruction des projets proposés

Les dossiers ont été instruits selon les critères suivants :

- éligibilité géographique et temporelle du projet,
- pertinence vis-à-vis des orientations de l'appel à projets,
- éligibilité du public,
- faisabilité du projet,
- respect des procédures d'achats (le cas échéant).

Un comité de sélection s'est également tenu le 20 septembre 2019 en présence de madame Valérie Glatard, Conseillère déléguée en charge des politiques d'insertion sur le territoire, et avec la participation de Pierre Hémon, Conseiller délégué en charge des mobilités actives. Les services de l'Etat étaient également présents, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ayant été consultée techniquement mais indisponible pour participer au comité.

Lors de ce comité, les porteurs ont été invités à présenter leurs projets, puis à répondre aux questions des membres lors d'un temps d'échange dédié. Les principaux sujets abordés ont concerné le nombre de participants bénéficiaires impliqués dans l'action, la capacité à attirer et à favoriser la prescription des publics, la coopération entre les différents acteurs (dont modalités de travail avec les référents de parcours) ainsi que l'adéquation du projet avec les besoins du territoire et l'offre existante. Les éléments issus du comité ont été intégrés aux instructions des 2 dossiers.

III - Proposition de financement

Au terme de la phase d'instruction, il est apparu que le projet porté par l'association Wimoov ne présentait pas les garanties d'implantation nécessaires au bon déploiement du projet, tant au niveau de son périmètre d'intervention (limité à la Ville de Lyon ainsi qu'à quelques communes de l'est de la Métropole), qu'au niveau de la mobilisation du partenariat local, très peu pris en compte dans la proposition.

Il est donc proposé de retenir le projet porté par l'association Innovation et développement pour un montant total de 190 000 €. Celui-ci a été conçu en partenariat avec les acteurs de la mobilité existants sur le territoire de la Métropole : la Maison du vélo de Lyon (Pignon sur Rue), Janus France, la Fondation des apprentis d'Auteuil. Par ailleurs, les acteurs de l'insertion par l'activité économique (ICARE, le Groupe d'emplois innovations Métropole -GEIM-, le groupe Estime et la Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi -COORACE-) sont associés au projet proposé. Les acteurs privés de l'éco-mobilité seront également associés au dispositif (tels que Lyon parc auto -LPA-, BlueLy, Keolis, JC Decaux, etc.).

L'opération permettra d'apporter aux publics en situation de précarité et dans le cadre de leur insertion professionnelle, des solutions favorisant leur mobilité. Le dispositif intégrera 3 niveaux d'interventions :

- une mise en synergie entre les différents acteurs afin de répondre au besoin de coordination existants sur le territoire : collectivités compétentes, acteurs de l'insertion professionnelle, acteurs de l'économie, acteurs de l'insertion socio-professionnelle, acteurs de la mobilité, publics cibles,
- une mise en œuvre opérationnelle d'actions de mobilité en lien direct avec les publics en insertion : en assurant des actions existantes (auto-écoles sociales, actions communes avec les TCL ou la SNCF, actions de promotion de l'éco-mobilité), en faisant émerger des actions répondant aux besoins des publics en tenant compte de la spécificité de chaque territoire,

- la mise en place des outils nécessaires aux acteurs de l'insertion et les former à l'apprentissage de la mobilité afin d'intégrer dans leurs pratiques professionnelles des actions concrètes de mobilité.

Au total, le dispositif devrait permettre de mobiliser 250 personnes en insertion sur des actions d'accompagnement à la mobilité pour sa 1^{ère} année de fonctionnement. A terme, il devra pouvoir accroître sa capacité d'accueil en fonction des besoins repérés.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant de 190 000 € au profit de l'association Innovation et développement pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association Innovation et développement, pour un montant total de 190 000 €, comprenant 95 000 € de financements métropolitains et 95 000 € de financements du FSE,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Innovation et développement pour les financements métropolitains, retenue suite à l'appel à projets "mobilité inclusive" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

a) - la convention de financements européens selon le modèle-type approuvé par la délibération du Conseil n° 2016-1537 du 10 novembre 2016,

b) - la convention de financements métropolitains et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 190 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P36O5165 pour 95 000 € - chapitre 017 - opération n° 0P36O5622 pour 95 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.